



Règlement

UCA Contre la Montre Jacky TÉTAUD du 29 septembre 2024

- 1) Cette épreuve contre la montre est ouverte aux coureurs majeurs, hommes, femmes licenciées, aux juniors licenciés (17-18 ans) nés avant le 1er janvier 2006, et aux non licenciés majeurs munis d'un certificat médical.
- 2) Le montant des engagements est fixé à 15 €.
- 3) La licence ou un certificat médical de moins de trois mois portant la mention apte en compétition sera exigé à la remise du dossard avant le départ et sera restitué après l'arrivée.
- 4) **Le port du casque est obligatoire.**
- 5) La course se déroulera sur un trajet de 19.5km, au départ de la salle des fêtes direction D204. Direction La Jarrie, jusqu'au rond-point en zone de Croix Fort, retour par D108, puis au carrefour à l'entrée de Virson, suivre vers Aigrefeuille par D113. L'arrivée sera jugée à Aigrefeuille, après le rond-point du stade à hauteur du parking situé 44 rue du Vieux Fief.
- 6) Retrait des dossards à partir de 13h00 au stand de l'arrivée.
- 7) Premier départ à 14h 30, puis toutes les deux minutes, selon l'ordre des inscriptions. Les concurrents devront se présenter dans la zone de départ cinq minutes avant le départ réel. Les concurrents partiront à l'heure exacte communiquée au moment de l'inscription. En cas d'incident mécanique ou de crevaison juste avant le départ, il sera possible de partir après les derniers inscrits.
- 8) Les concurrents devront respecter impérativement le Code de la Route. En particulier, ils devront rouler sur la partie droite de la chaussée, les véhicules continuant de circuler dans les deux sens.
- 9) **Les coureurs ne devront en aucun cas utiliser l'aspiration des véhicules circulant sur le parcours, ou, en cas de dépassement, rester dans la roue de son prédécesseur... sous peine de disqualification.** Des signaleurs placés sur le trajet veilleront au respect de ces règles.
- 10) L'échauffement est interdit sur le parcours de la course.
- 11) Il sera établi un classement au temps réel (scratch) et un classement au temps compensé en fonction de l'âge (10 secondes par an au-delà de 40 ans).
- 12) Les participants et accompagnateurs devront respecter le présent règlement ainsi que les consignes du directeur de course et des signaleurs.
- 13) L'organisation ne peut nullement être tenue responsable en cas d'accident ou défaillance consécutive à un mauvais état de santé, en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou équipements individuels, pendant la durée de l'épreuve.

N° de Sécurité : 06 85 33 90 51 ou 06 17 29 73 40